



## **[ORANGE] QUID DE LA LOI POUVOIR D'ACHAT ?**

**Depuis 2020, Orange impose à son personnel les évolutions salariales !**

Les négociations salariales se sont soldées systématiquement par des Décisions Unilatérales (DU). [Notre pétition CFDT, toujours en cours](#), démontre une attente forte de la part du personnel : déjà plus de 6 000 signataires. A l'heure où les conflits sociaux se multiplient dans le pays pour obtenir des revalorisations salariales au moins à la hauteur du taux d'inflation, il est temps que l'entreprise fasse un effort significatif envers les salariés.

Pour la CFDT, le salaire doit être la base d'un partage des richesses équilibré ! La mise en oeuvre des mesures gouvernementales de pouvoir d'achat est, depuis quelques années, avant tout de la responsabilité des employeurs. Les primes « one shot » sont, par définition, éphémères. Les salaires, quant à eux, évoluent au rythme des augmentations et participent également au financement des assurances retraites, chômage et maladie !

Alors que la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a été promulguée le 16 août dernier, l'entreprise attend les premiers décrets d'application pour discuter des Primes Partage de la Valeur (PPV), du rachat de RTT et du déblocage de l'épargne salariale. Les salariés ne peuvent plus attendre. La CFDT demande d'agir sans plus tarder.

Mme Heydemann se contenterait juste d'une concertation sur le sujet des PPV, ne souhaitant pas rouvrir les négociations salariales. Mais une succession de mesures ponctuelles et financées par l'Etat ne constitue pas un ensemble suffisant pour répondre à l'urgence quotidienne vécu du personnel.

Quand vous avez reçu votre fiche de paie, vous avez bien compris que les 3% annoncés par l'entreprise, relevaient plus de l'affichage que de la réalité quotidienne pour beaucoup d'entre vous, comme la CFDT l'avait malheureusement annoncé et démontré.

# Signez la pétition pour demander la révision des mesures salariales 2022, et rejoignez la CFDT !

Septembre 2022

**Cfdt:** QUID DE LA LOI POUVOIR D'ACHAT ?

COMMISSION CONJONCTURE COLLECTIVE

**EN JUILLET, UNE INFLATION HISTORIQUE !**  
+1%

**DES AUGMENTATIONS QUINZAIMALES ET PAS DES MESURES A LA PETITE SEMAINE !**

**L'ENTREPRISE NE PEUT SE COMMENTER D'ATTENDRE L'ÉTAT**

**AVEZ-VOUS EU VOS D'ADJUSTEMENTS ?**

**Depuis 2020, Orange impose à son personnel les évolutions salariales !**

Les négociations salariales se sont soldées systématiquement par des Décisions Unilatérales (DU). **Notre pétition CFDT, toujours en cours**, démontre une attente forte de la part du personnel : déjà plus de 6 000 signataires. A l'heure où les conflits sociaux se multiplient dans le pays pour obtenir **des revalorisations salariales** au moins à la hauteur du taux d'inflation, il est temps que l'entreprise fasse un effort significatif envers les salariés.

Pour la **CFDT**, le **salair**e doit être la base d'un **partage des richesses équilibré** ! La mise en œuvre des mesures gouvernementales de pouvoir d'achat est, depuis quelques années, avant tout de la responsabilité des employeurs. Les primes « one shot » sont, par définition, éphémères. Les salaires, quant à eux, évoluent au rythme des augmentations et participent également au financement des assurances retraite, d'épargne et maladie !

Alors que la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a été promulguée le 16 août dernier, **l'entreprise attend** les premiers décrets d'application pour discuter des Primes Partage de la Valeur (PPV), du rachat de RTT et du déblocage de l'épargne salariale. **Les salariés ne peuvent plus attendre. La CFDT demande d'agir sans plus tarder.**

M<sup>me</sup> Heydenaer se contenterait juste d'une concertation sur le sujet des PPV, ne souhaitant pas rouvrir les négociations salariales. Mais une succession de mesures ponctuelles et financières par l'Etat ne constitue pas un ensemble suffisant pour répondre à l'urgence quotidienne vécue du personnel.

Quand vous avez reçu votre fiche de paie, vous avez bien compris que les 3% annoncés par l'entreprise, relevant **plus de l'affichage que de la réalité quotidienne** pour beaucoup d'entre vous, comme la **CFDT** l'avait malheureusement annoncé et dénoncé.

**Signez la pétition pour demander la révision des mesures salariales 2022, et rejoignez la CFDT !**

FEDERATION FNO - 41-49 Avenue Simon Bolivar - 75013 Paris  
CFDT-ORANGE.COM

PROTECTIONS DES DROITS  
ET DES SALAIRES

## Documents

[Tract orange Négociation Salariale 2022 Pétition CFDT soutenue par l'UNSA.](#)

## Liens utiles

[Négociation Salariale 2022 Pétition CFDT soutenue par l'UNSA.](#)